



Espace Évasion
Rue des Courtines
35760 MONTGERMONT

www.societedesaquarellistesdebretagne.org

Courriel : aquarellistesdebretagne@gmail.com

Ce qu'il faut connaître sur la réunion du Bureau Régional du 28 Mars 2023

Vie des antennes :

Antenne de Guidel :

Remplacement d'Annick Gruau responsable d'antenne de Guidel par Françoise Thomas à partir du 1^{er} juin 2023, avec le soutien d'Annie Guesnay.

Antenne de Guipavas :

Remplacement de Dominique Riché responsable d'antenne de Guipavas par Pascal Roué et de Jacqueline Dos par Laurence Douilly à partir de l'AG.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

Une réunion de coordination de la Mairie de Montgermont a souligné l'importance des conditions dans lesquelles sont collectées et exploitées des données à caractère personnel au sein d'une association.

Il résulte :

- qu'on ne doit pas utiliser les fichiers pour un usage autre que les objectifs de la SAB.
- qu'on ne doit pas envoyer de mails collectifs avec les mails des adhérents lisibles par tous : faire en copie cachée(cci)
- des données réglementaires doivent figurer sur le site : mentions légales, politique de confidentialité

Salon de Montgermont :

Comme les autres années les TAP avec Christophe Crépin se déroulent. Cette année 5 séances.

Salon de l'Aquarelle du 13 au 20 Mai

Le 13 mai avant l'ouverture du salon, élection du lauréat du Prix de la SAB ; jury de 5 personnes
En début d'après midi, réunion du bureau régional en présentiel.

Salon du livre de Montgermont du 17 au 20 mai :

Plusieurs tables de vente avec les livres SAB, les livres d'occasion au profit d'une association caritative, et les livres des adhérents : Anne Baron, Christine Louzé, Catherine Rey, Micheline Quesnel-Deshayes, Isabelle Issaverdens, et de l'invité d'honneur Pascalino Fracasso.

Notre salon du livre sera accompagné de deux stands de vente d'aquarelles artisanales locales et d'un stand de vente de carnets d'aquarelles sur mesures.

Ateliers :

nombre minimum de présents : 7

délai de désistement sans frais : 8 jours sans raison identifiée, et sans délai en cas de force majeure.

Par respect pour l'intervenant, l'atelier ne sera pas supprimé s'il y a 6 présents après désistement, dans un délai de 2 jours avant la tenue de l'atelier. (à moduler suivant circonstances)